

Un métier

Le moniteur d'atelier assure la prise en charge de travailleurs handicapés, ou de personnes en situation d'inadaptation sociale ou de dépendance, dans le cadre d'activités techniques de production ou d'apprentissage.

Le moniteur d'atelier est un professionnel, le plus souvent, d'un métier manuel, dont la mission consiste à faire passer son savoir et son savoir-faire à des personnes déficientes ou en difficultés sociales, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes. C'est donc, à la fois, un enseignant technique et un travailleur social.

En tant qu'enseignant technique, il doit mettre en œuvre une pédagogie spécifique pour transmettre aux personnes la maîtrise du geste, du geste professionnel voire des acquis technologiques.

En tant qu'intervenant social, il doit être soucieux de valoriser les potentialités des personnes en difficultés. Il doit se montrer disponible et apte à une communication souvent hors langage, à une qualité de contact et à une grande disponibilité.

Son rôle de référent doit permettre aux personnes de trouver équilibre et sécurité grâce à ses compétences technologiques et éducatives.



CONTACTS

Vous êtes candidat

Votre contact : Le SSIOPS
(Service Sélection, Information, Orientation pour les Professions Sociales)
Martine **PACQUEAU**, Chargée de Mission SSIOPS
Secrétaires SSIOPS : **03 81 41 61 02**
Ilham **ELBAIDOURI**, Karine **LAUZET**, Fabienne **SARRAZIN**

Vous êtes employeur

Votre contact : La Filière
Christine **COUDRAIS**, Responsable de Formation
Secrétaire de Filière : **03 81 41 61 42**
Séverine **CHAPOUTOT**

PERMANENCES

Nouveaux horaires

Une permanence est assurée :
le mercredi de 13 h à 17 h & le vendredi de 12 h 30 à 15 h
uniquement sur rendez-vous



Institut Régional du Travail Social

1 rue Alfred de Vigny
BP 2107

25051 BESANÇON CEDEX

Fax : 03 81 41 61 39

Courriel : irts-fc@wanadoo.fr

www.irts-fc.fr

MONITEUR D'ATELIER

Niveau V

MONITEUR D'ATELIER



**CERTIFICAT
DE QUALIFICATION
DE MONITEUR
D'ATELIER**

(Diplôme délivré
par l'IRTS de
Franche-Comté)



Une formation

320 h réparties sur une année scolaire (de septembre à juin).

Elle a pour objectifs d'assurer :

- Une formation à l'organisation du travail dans ses aspects économiques, ergonomiques et pédagogiques.
- L'acquisition de connaissance devant permettre une meilleure adaptation des conditions de travail à la population accueillie.
- Le développement des capacités d'expression des Moniteurs d'Ateliers.

Pôle théorique

UF1 : Pédagogie Générale et Relations Humaines

UF2 : Approche des Handicaps et des Inadaptations
Documentation

UF5 : Organisation de l'Atelier ou du lieu de travail et gestion de la production

> 308h

Autres activités de formation : Assemblées Générales, Visite d'Établissement, Entretien, Passation du Certificat de Qualification.

> 12h

Financement de la formation

Salarié : cours d'emploi

Prix estimatif de la formation pour l'année 2008/2009

Cours d'emploi : 3 700 €

Un Certificat de Qualification de Moniteur d'Atelier

Le Certificat de Qualification de Moniteur d'Atelier est délivré aux candidats qui ont subi avec succès l'examen organisé par l'IRTS de Franche-Comté devant un jury composé de 4 personnes :

- un représentant de la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi
- un représentant de la Direction Régionale de la Santé Solidarité
- un professionnel du secteur, directeur certifié d'une structure de travail protégé
- un formateur ayant participé à la formation de Moniteur d'Atelier

Cet examen comprend une soutenance du dossier de formation.

Ce dossier de formation sera composé :

- d'une appréciation sur la pratique professionnelle du candidat rédigée par le Directeur de l'établissement d'origine.
- des évaluations théoriques portant sur le programme des enseignements.
- d'un compte rendu de visite d'établissement effectué par un formateur.
- d'un travail écrit d'une trentaine de pages qui rend compte :
 - de la connaissance des personnes accueillies et de l'évaluation de leurs capacités.
 - de la rationalité dans l'organisation des postes de travail et de règles de sécurité.
 - de la maîtrise des modalités d'apprentissage et de la technique utilisée.
 - de la connaissance des données institutionnelles et des impératifs budgétaires dans la gestion de la production.

Conditions d'accès à la formation

Cette formation s'adresse aux Moniteurs d'Ateliers **en poste** dans les E.S.A.T (Établissements et Services d'Aide par le Travail) ou les E.A. (Établissements Adaptés).

Le candidat constituera un dossier d'admission qui devra comporter des informations sur son cursus scolaire et professionnel, un certificat de travail relatif à la fonction occupée dans le service ainsi que d'une attestation de prise en charge des frais de formation à faire compléter par son employeur.

Les candidats seront convoqués par le Responsable de formation pour un entretien oral.

Lors de cet entretien, la Responsable de formation leur confirmera la recevabilité de leur dossier et les informera du déroulement de la formation des Moniteurs d'Atelier et des conditions d'un accès éventuel à une formation d'Éducateur Technique Spécialisé.

Conditions de passage entre la formation de Moniteur d'Atelier et la formation d'Éducateur Technique Spécialisé

- Obtention du Certificat de Qualification
- Passation des épreuves de sélection

Pendant la formation d'Éducateur Technique Spécialisé, les personnes titulaires du CQMA pourront avoir des allègements dans certaines unités de formation.

Organisation de l'inscription

Retrait des dossiers de candidature

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés sur demande à l'IRTS (par téléphone, par courrier, ou en ligne).

Dépôt des dossiers de candidature

La date de clôture des inscriptions des candidats est fixée au **15 Septembre chaque année.**

Les dossiers peuvent être :

- envoyés à l'IRTS par la poste : le cachet de la poste faisant foi,
- déposés dans la boîte aux lettres de l'IRTS,
- téléchargés et envoyés ou déposés à l'IRTS.

Un poste informatique est à disposition des candidats à l'accueil à l'IRTS.

Les moyens de l'IRTS de Franche-Comté

- Des formateurs permanents, professionnels et universitaires,
- Des enseignants universitaires,
- Des enseignants praticiens, spécialistes de la matière enseignée
- Des professionnels du Travail Social
- Une pédagogie active, individuelle et en groupe : cours, travaux dirigés, sessions spécialisées, accompagnement individualisé
- Un centre de ressources documentaires spécialisé et actualisé
- Salles informatiques, matériel audiovisuel...